

**PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 23 MAI 2008 à 20 heures**

Date de Convocation : 19 mai 2008
Date d’Affichage : 19 mai 2008

Nombre de Membres en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 15

L’an deux mil huit, le vendredi vingt trois mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, en Mairie de BARISIS-AUX-BOIS, sous la présidence de Monsieur François BOBO, Maire.

Etaient présents : MM. François BOBO, Guy PERNAUT, Mme Anne PERDU, MM. Bernard CORDELETTE, Didier LEMÉE, Maurice BOITELLE, Emmanuel FONTAINE, Mme Marie-Jeanne BAILLEUX, MM. Christophe GOSSEAU, Yann MARTIN, Mme Suzanne GERON, M. Avelino GOMES, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) : M. Jean FLAMANT par Guy PERNAUT
Mme Françoise ARMANI par Anne PERDU
Jusque 20 h 30 : Mme Carine KOWALSKI par Emmanuel FONTAINE

Il est procédé à l’élection de secrétaires de séance pris au sein du Conseil ; Mesdames Anne PERDU et Suzanne GERON, à l’unanimité, ont été désignées pour remplir ces fonctions, qu’elles ont acceptées.

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Adoption du Compte de Gestion de l’exercice 2007
- 2/ Affectation du Résultat
- 3/ Taux des quatre Taxes Directes Locales
- 4/ Vote du Budget Primitif de l’exercice 2008
- 5/ Désignation de 3 garants pour l’affouage
- 6/ Questions diverses

Compte tenu du délai depuis la dernière réunion de Conseil, le compte rendu est seulement remis ce jour à chaque conseiller. Monsieur le Maire propose à ses collègues, plutôt que de le lire en séance pour approbation, sans la possibilité de réflexion, de reporter son approbation à la prochaine réunion en même temps que celui de ce soir.

ACCORD à l’UNANIMITE

2/ ADOPTION du COMPTE de GESTION de l’EXERCICE 2007

Avant de procéder à l’approbation du compte de gestion, Monsieur le Maire rappelle la présentation et le vote du compte administratif qui ont eu lieu jeudi 15 mai dernier. Cependant, même si le compte Administratif porte sur la gestion du Maire précédent, il convient que ce soit le doyen d’âge des membres présents qui fasse approuver le C.A. 2007. Monsieur le Maire invite donc Monsieur CORDELETTE, doyen de l’assemblée à présider et solliciter l’approbation du Compte Administratif 2007.

Section	Résultat à la clôture de l’exercice 2005	Part affectée à l’investissement Exercice 2006	Résultat de l’exercice 2006	Résultat global à la clôture de l’exercice 2006	Restes à réaliser	Résultats réels y compris restes à réaliser
Investissement	- 36 404,41		-93 264,92	-56 560,51	Recettes 61 415,00 Dépenses 112 274,49	- 107 420
Fonctionnement	94 614,89	32 524,75	58 838,14	120 928,28		120 928,28
Résultat global de clôture					13 508,28	

APPROUVÉ à la MAJORITE (10 voix)
5 ABSTENTIONS (Mme BAILLEUX, MM. CORDELETTE, FONTAINE, MARTIN
+ pouvoir Mme KOWALSKI)

Sachant que le compte de gestion est en fait le compte de trésorerie établi par le Percepteur Receveur Principal et qu'il est identique au Compte Administratif de l'année 2007, Monsieur le Maire propose de reprendre chapitre par chapitre les dépenses et recettes en fonctionnement et investissement de l'année 2007, sur le document remis ce soir qui est la présentation générale du Compte Administratif plus compréhensible que le compte de gestion dressé par le Percepteur, Receveur Municipal.

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du compte de gestion de l'exercice 2007 dressé par Madame BOSC, Percepteur Receveur Municipal.

APPROUVÉ à la MAJORITE (10 voix)
5 ABSTENTIONS (Mme BAILLEUX, MM. CORDELETTE, FONTAINE, MARTIN
+ pouvoir Mme KOWALSKI)

Monsieur le Maire s'étonne de la position de certains conseillers qui s'abstiennent lors de l'approbation des comptes de gestion qui présentent purement et simplement l'état de la trésorerie telle qu'elle existe pour 2007, ce sont des dépenses et des recettes dont on ne peut nier l'existence même si on n'est pas d'accord avec les décisions qui les ont générées.

2/ AFFECTATION du RESULTAT

Une fois le compte administratif et le compte de gestion 2007 approuvés, il convient de procéder naturellement à l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2007 comme suit :

EXCEDENT D'EXPLOITATION CUMULE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2007	120 928,28
Affectation obligatoire :	
A la couverture du déficit d'investissement, y compris les restes à réaliser : (c/1068).....	107 420,00
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002).....	13 508,28
Total affecté au (c/1068) :.....	107 420,00
DEFICIT D'EXPLOITATION CUMULE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
Déficit à reporter (ligne 002)	-56 560,51
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2007 (001)	

APPROUVÉ à l'UNANIMITE

3/ TAUX des QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux inchangés pour l'année 2008 :

TAXE d'HABITATION	9,54 %
TAXE sur le FONCIER BATI	8,24 %
TAXE sur le FONCIER NON-BATI	22,96 %
TAXE PROFESSIONNELLE	11,25 %

APPROUVÉ à l'UNANIMITE

4/ VOTE du BUDGET PRIMITIF de l'EXERCICE 2008

Monsieur le Maire informe tout d'abord de **l'Etat de la Dette** ; pour l'exercice 2008 les remboursements d'emprunts s'élèvent à :

- 8 997,74 € d'intérêts (en fonctionnement)
- 21 763,10 € en capital (investissement).

Soit un total de 30 760,84 € par an.

Les prêts suite à l'abandon par la CCVA de la compétence VOIRIE qui sont à échéance 2012 représentent 4 427,04 en capital et 1 157,54 en intérêts. Le prêt trottoirs et drainage est arrivé à échéance en novembre 2007.

Le Conseil Municipal prend ensuite connaissance des **Restes à Réaliser**.

Monsieur le Maire rappelle que les Restes à Réaliser ne sont repris qu'en section d'investissement ; ils s'élèvent pour 2007 à :

- 112 274,49 € en Dépenses,
- 61 415,00 € en Recettes.

Monsieur le Maire procède ensuite à la **présentation générale du Budget Primitif de l'exercice 2008** qui se résume ainsi :

SECTION de FONCTIONNEMENT

DEPENSES de l'EXERCICE		RECETTES de l'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES			
011 Charges à caractère général	83 550,00	70 Produits des services	27 950,00
012 Charges de personnel	149 305,00	73 Impôts et Taxes	144 324,00
65 Charges de gestion courante	50 605,00	74 Dotations et participations	125 644,00
		75 Autres produits de gestion courante	24 000,00
		013 Atténuation de charge	6 500,00
TOTAL dépenses de gestion des services	283 460,00	TOTAL recettes de gestion des services	328 418,00
66 Charges financières	9 000,00		
67 Charges exceptionnelles	900,00	77 Produits Exceptionnels	550,00
TOTAL DEPENSES REELLES de l'EXERCICE	293 360,00	TOTAL RECETTES REELLES de l'EXERCICE	328 968,00
SOLDE des OPERATIONS REELLES : POSITIF : 35 608			
OPERATIONS d'ORDRE de SECTION à SECTION			
023 Virement à la section d'Invest.	48 116,28		
042 Opération d'ordre de transfert	1 000,00		
TOTAL DEPENSES d'ORDRE	49 116,28		
Autofinancement dégagé NEGATIF : - 49 116,28			
TOTAL DEPENSES de l'EXERCICE	342 476,28	TOTAL RECETTES de l'EXERCICE	328 968,00

	Opérations de l'exercice	Résultat reporté	CUMUL SECTION
Dépenses (ou déficit)	342 476,28		342 476,28
Recettes (ou excédent)	328 968,00	R002 13 508,28	342 476,28

SECTION d' INVESTISSEMENT

DEPENSES de l'EXERCICE		RECETTES de l'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES			
16 Remboursement d'emprunts	21 800,00	1068 Excédents de Fonctionnement capit.	107 420,00
Dépenses d'équipement		10222 FCTVA	10 000,00
Total chapitres 20, 21 et 23 (en opérations et hors opérations)	37 316,79		
TOTAL DEPENSES REELLES de l'EXERCICE	59 116,79	TOTAL RECETTES REELLES de l'EXERCICE	117 420,00

OPERATIONS d'ORDRE de SECTION à SECTION			
		021 Virement de la section de fonctionnement	48 116,28
		040 Opération d'ordre de transfert	1 000,00
TOTAL DEPENSES d'ORDRE	NEANT	TOTAL RECETTE d'ORDRE	49 116,28
TOTAL DEPENSES de l'EXERCICE	59 116,79	TOTAL RECETTES de l'EXERCICE	166 536,28

	Opérations de l'exercice	Restes à Réaliser	Résultat Reporté	CUMUL SECTION
Dépenses	59 116,79	112 274,49	R 001 56 560,00	227 951,28
Recettes	166 536,28	61 415,00		227 951,28

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal a voté en 4 temps le BUDGET PRIMITIF 2008 tel que présenté :

- **COMPTE DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**
APPROUVÉ à l'UNANIMITE
- **COMPTE DE FONCTIONNEMENT – RECETTES**
APPROUVÉ à l'UNANIMITE
- **COMPTE D'INVESTISSEMENT – DEPENSES**
APPROUVÉ à l'UNANIMITE
- **COMPTE D'INVESTISSEMENT – RECETTES**
APPROUVÉ à l'UNANIMITE

5/ DESIGNATION DE 3 GARANTS POUR L'AFFOUAGE

Afin d'évoquer des questions diverses ainsi que la nomination des garants concernant l'affouage, Monsieur le Maire souhaite organiser une réunion de la Commission Biens Communaux et Coupes de Bois à l'issue de celle qui est déjà programmée avec l'ONF le jeudi 29 mai prochain. Cette question est donc reportée au prochain ordre du jour.

6/ QUESTIONS DIVERSES

➔ MEMBRES DU COMITE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Monsieur le Maire rappelle que le CCAS est composé du maire, qui en est le Président de droit, et en nombre égal (huit au maximum) :

- de membres élus du Conseil Municipal
- de membres, habitants de Barisis et nommés par le Maire.

Le CCAS de la Commune de Barisis est donc composé de la façon suivante :

Le Président : François BOBO

Huit conseillers municipaux : Jean FLAMANT, Guy PERNAUT, Françoise ARMANI, Suzanne GERONON Anne PERDU, Marie-Jeanne BAILLEUX, Carine KOWALSKI, Emmanuel FONTAINE

Huit habitants de la Commune qui ont accepté de faire partie du CCAS :

Mmes Josiane BRULETOURTE, représentant l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales), Suzanne BRUNI, Patricia HENNEQUIN, Monsieur Dominique SERIN, déjà membres du CCAS les années précédentes, et Mmes Lydie RAMOS, Marie GOMES, Corinne MAILLARD et Monsieur Sébastien TRICOTTET.

➔ LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Il convient également de constituer la Commission Communale des Impôts Directs qui comprend sept membres : le Maire, en tant que Président, et six commissaires. Les six commissaires et leurs suppléants en nombre égal sont

désignés par le Directeur des Services Fiscaux. A cet effet, Monsieur le Maire doit fournir une liste de contribuables de la Commune en double (soit 24 noms) vingt habitants de la Commune, propriétaires, ainsi que 4 personnes non domiciliées à Barisis. Monsieur le Maire sollicite donc les volontaires pour faire partie de cette commission sachant que le choix des 12 personnes titulaires et suppléants se fait par les Services Fiscaux.

→ REGIE D'AVANCE ET DE RECETTES

En l'absence de Mme LEPAGE, titulaire principale des régies d'avance et de recettes (locations des salles, abonnement bibliothèque, études surveillées, coupes de bois, ..., Mme PERDU, régisseur suppléant a eu la responsabilité de l'ensemble des régies pendant un an et ceci à titre bénévole. Monsieur le Maire propose un avenant à l'arrêté de nomination de Madame PERDU afin de prévoir à l'avenir une rémunération au prorata dès lors où elle supplée à l'absence de Mme LEPAGE, titulaire qui reçoit une indemnité annuelle.

→ CIRCULATION ET SECURITE

Monsieur le Maire a rencontré le Commandant de la gendarmerie de Coucy, plusieurs points ont été évoqués :

- les vitesses excessives dans le village
- la circulation des quads
- mise en garde des personnes âgées contre de la recrudescence de faux démarcheurs qui tentent de forcer l'entrée pour fouiller et voler dans les maisons.

Puis Monsieur le Maire évoque également les points suivants afin de tenir informer l'ensemble des membres du Conseil :

- Contrat de télémaintenance de la gestion informatique des modules Comptabilité, Population, Paie, Elections... Proposition d'un global y compris le matériel (Solucithèque) par la Société NFI à revoir et négocier.
- Etude des différentes solutions pour la transmission informatisée de nombreux documents administratifs. Logiciel (FAST) sécurisé proposé par la Caisse des Dépôts à mettre en concurrence avec les autres opérateurs agréés.
- Récupération en simple ou payées en heures supplémentaires des heures effectuées hors temps de présence.
- Licence débit de boissons du café de Barisis disparaît automatiquement au bout de 3 ans de non-utilisation.
- L'Association Foyer Rural en suspens, démission de tous ses membres. Il serait souhaitable de trouver une solution pour ne pas perdre les 2 000€ actuellement en compte. Sinon, la fédération départementale les récupérera.
- Ordures Ménagères : même si la redevance n'a pas diminuée, en tout cas elle n'a pas augmenté. Le tri se révèle être mieux fait par l'ensemble des habitants du territoire de la CCVA : 320 t recyclés au lieu de 280 t, il n'y a plus que 17 % de sacs refoulés pour cause de mauvais tri au lieu de 40 %.
- Visite des écoles par la Communauté de Communes du Val de l'Ailette prévues mardi 27 mai 2008.
- Syndicat Mixte du Pays Chaunois : Fournit sur demande une documentation sur les études en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.

Ont signé les membres présents,

François BOBO,

Jean FLAMANT,
Pouvoir à Guy PERNAUT

Guy PERNAUT,

Anne PERDU,

Bernard CORDELETTE,

Didier LEMÉE,

Maurice BOITELLE ,

Emmanuel FONTAINE,

Marie-Jeanne BAILLEUX,

Christophe GOSSEAU,

Yann MARTIN,

Suzanne GERON,

Françoise ARMANI,
Pouvoir à Anne PERDU

Avelino GOMES,

Carine KOWALSKI,